

Image not found or type unknown



Question privée familiale

Par **michou54**, le **11/10/2013** à **01:13**

Bonjour,
Je viens demander si cela est toujours possible de déposer une plainte contre un frère qui a battu sa soeur parce qu'elle lui tenait tête après le décès de leur père ? Les faits remontent a maintenant 33 ans. Elle est malade et ne peut plus travailler correctement depuis bien longtemps.
Merci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **11/10/2013** à **08:21**

Bonjour,
33 ans après, les faits sont prescrits, tant sur le plan pénal que sur le plan civil.